



**PRÉFET  
DE LA CORSE-  
DU-SUD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des affaires  
culturelles Unité départementale de  
l'architecture et du patrimoine**

Affaire suivie par :

Alizée Blondelot

Tél : 04 95 51 52 09

Courriel : [udap.corse-du-sud@culture.gouv.fr](mailto:udap.corse-du-sud@culture.gouv.fr)

L'architecte des bâtiments de France

à

Marie-Christine NARDIN

Chargée de mission « sites patrimoniaux remarquables »

Direction générale des patrimoines et de  
l'architecture - Sous-direction des monuments  
historiques et des sites patrimoniaux

182 rue Saint-Honoré,

75001 Paris

Ajaccio, le 10 juin 2025

**Objet : AJACCIO (2A) – Avis de l'architecte des bâtiments de France portant sur le projet d'extension du site patrimonial remarquable.**

Surnommée « cité impériale » en référence à l'empereur Napoléon originaire de la ville, Ajaccio constitue aujourd'hui la plus importante ville de l'île. Implantée stratégiquement dans une baie abritée sur la côte occidentale, la ville s'est développée sur un territoire néanmoins contraint entre le rivage, les massifs montagneux et les zones inondables.

Reconnu d'intérêt public dès la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, ce territoire concentre de nombreuses protections. En premier lieu, le caractère pittoresque est mis en avant avec la création du site inscrit du rivage nord du golfe s'étendant entre la ligne de crête et la mer (1951), puis est retenue la qualité de l'ensemble urbain constitué par le centre historique (1977) et enfin, l'entité formée par les îles sanguinaires et pointe de la Parata, site classé (1995) labellisé Grand Site de France créant un ensemble rocheux et paysagé remarquable. La ville historique et quelques extensions sont aujourd'hui couvertes par un site patrimonial remarquable avec un règlement de zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) créée en 2000 et ayant connu un agrandissement en 2005. Le SPR contient une vingtaine de monuments historiques, soit la majeure partie des édifices protégés de la commune. Un projet de transformation de la ZPPAUP en aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) a été engagée en 2013 pour répondre à la loi Grenelle mais n'a pas abouti car le projet ne correspondait plus aux orientations d'aménagement et de développement du plan local d'urbanisme de la commune.

Ville et Pays d'Art et d'Histoire depuis 2013, Ajaccio est engagée dans une politique de valorisation de son patrimoine, potentiel de développement touristique et culturel, avec de nombreux projets (requalification des espaces publics, projet de piétonnisation de la ville génoise, restauration de la citadelle, travaux incitatifs d'aides à la pierre dans le cadre de ravalements de façades, création

Direction régionale des affaires culturelles de Corse – UDAP de la Corse-du-Sud  
Villa San Lazaro - 1, chemin de la Pietrina – 20704 Ajaccio Cedex 9 – Tél. 04 95 51 52 09  
Mél : [udap.corse-du-sud@culture.gouv.fr](mailto:udap.corse-du-sud@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr/DRAC-Corse](http://www.culture.gouv.fr/DRAC-Corse)

architecturale en centre ancien, ouverture du premier centre d'interprétation de architecture et du patrimoine de Corse ...) La municipalité souhaite aujourd'hui étendre son périmètre d'extension pour le rendre plus cohérent et dans un second temps mettre au goût du jour son règlement en l'adaptant aux enjeux actuels (accessibilité, sécurité, densification, transition écologique ...)

Mandaté en 2023, le bureau d'étude Atelier Lavigne représenté par Alexandra San, propose une extension du périmètre basée sur l'analyse territoriale, historique et paysagère du site. L'étude identifie les caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères qui forment le caractère remarquable des lieux.

Tel qu'il est proposé, le projet d'extension du périmètre du SPR d'Ajaccio s'applique sur un site bien identifié entre le rivage et les extensions récentes concentrant une forte densité patrimoniale qui se distingue par son patrimoine remarquable, d'intérêt public. Le projet s'appuie sur la valeur patrimoniale de la ville d'un point de vue historique, architectural, archéologique, artistique et paysager. La concentration de témoins architecturaux allant de l'époque génoise, à la ville capitale impériale ainsi que son architecture contemporaine lié à l'essor touristique dans un écrin paysager qui forme la qualité de la baie d'Ajaccio justifient une telle démarche.

Pour ces raisons, j'émet un avis favorable à cette proposition d'extension de périmètre.

Architecte des bâtiments de France  
Cheffe de service  
de l'unité départementale de l'architecture  
et du patrimoine de la Corse-du-Sud



Alizée BLONDELOT